

DELIBERATION
**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents :

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

27 mars 2025

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à onze heures quarante-cinq, le bureau du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA

2025/04 N°3B

Objet de la Délibération :
**Avenant marché de
traitement des déchets inertes
collectés sur l'agglomération
verdunoise**

Présents : Mme N.COYARD, MM S.OBARA, D. MOUSSA, B.LE FRANCOIS,
P. PICHAVANT, P.DEHAND, B. GOEURIOT,
Était excusé : M. B. GILSON
Pouvoirs :

Vu notre marché de traitement des déchets inertes collectés sur l'agglomération Verdunoise du 01/01/2025 au 31/12/2026 confié à la société KANOS,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de renouvellement de nos marchés de transport /traitement, fin 2024, nous avons décidé d'orienter les déchets inertes produits sur les déchèteries de Clermont et de Chauvencourt, Considérant que nous serons également amenés à y envoyer les inertes collectés sur les déchèteries de Ville dvt Belrain et Vaubécourt ponctuellement,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 4.04.2025 à l'introduction au périmètre du marché « KANOS » le traitement des flux provenant de ces déchèteries sur la période 2025/2026,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Entendu l'exposé du Président,

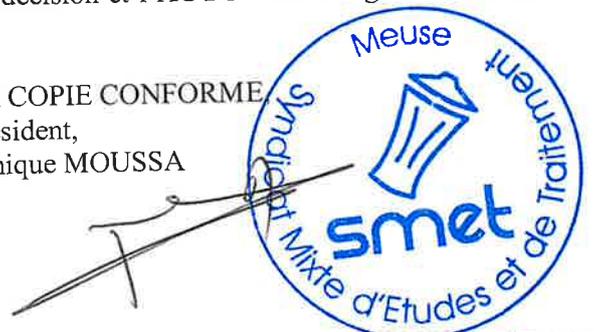
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE d'acter, par un avenant, l'introduction des déchets inertes produits sur les déchèteries de Clermont, Chauvencourt, Vaubécourt et Ville devant Belrain au marché KANOS lot 2.4,

PRECISE que les autres clauses du présent marché restent inchangées

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les modalités de saisine du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

RECU EN PREFECTURE

Le 23/04/2025

Application agréée E-legalite.com